

Image not found or type unknown



Licenciement femme enceinte

Par **scason**, le **13/09/2009** à **21:20**

Bonjour,rrnJe suis enceinte de 1 mois. Je dois etre licenciée dans quelques mois (janvier, fevrier,mars je pense) car ma société fermera le service dans lequel je travail.rnJe n'ai biensure pas encore reçu de lettre de licenciement et je n'ai pas encore notifié mon état de grossesse à mon employeur.rnPensez vous que je doive lui notifier dès à présent (et risquer de recevoir une lettre de licenciement avant janvier, fevrier, mars pour etre licencié avant mon congé de maternité) ou ne lui notifier que dans les 15 jours suivant la réception de ma lettre de licenciement en Janvie, fevrier, mars (ce qui fait qu'à ce moment la je serais peut etre deja en congé maternité et mon employeur ne pourra pas me licencier avant mon retour)?rnMerci pour votre réponse.rnCordialement, SC.